

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juillet 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2913)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS37

présenté par
M. Sirugue, rapporteur

ARTICLE 5

À l'alinéa 34, après les mots :

« prévues à »

insérer les mots :

« la première phrase du premier alinéa de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.